

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°24 arrêté de promulgation du 20 janvier 1937

n°24

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 janvier 1937

Numéro JO
n° 462 du 01/01/1937

Date du numéro
1 janvier 1937

VISAS

Le Gouverneur de In Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 1^{er} décembre 1936, portant application aux colonies françaises, pays de protectorat et territoires sous mandat dépendant du ministère des colonies des dispositions du décret du 30 octobre 1933 unifiant le droit en matière de chèques, inséré au Journal officiel de la République française du 22 décembre 1936,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 1^{er} décembre 1936 susvisé, pour l'application aux colonies françaises, pays de protectorat et territoires sous-mandat dépendant du Ministère des colonies des dispositions du décret du 30 octobre 1935 unifiant le droit en matière de chèques. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

A. Annet